

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 104

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190168

Direction en charge : Police et Sécurité Civile Municipales

Objet : Convention de site touristique base nautique de Saint-Victor-sur-Loire - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 104

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190168

Direction en charge : Police et Sécurité Civile Municipales

Objet : Convention de site touristique base nautique de Saint-Victor-sur-Loire - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre du projet de signature entre la Ville et l'Etat de la convention «site touristique» permettant l'obtention du label « Sécuri-site » en faveur de la base nautique de Saint-Victor-sur-Loire, un diagnostic a été réalisé afin d'identifier les risques potentiels.

Face à ces risques, des propositions de sécurisation tant en matière de sécurité passive que de sécurité humaine ont été apportées par les services.

□ **Motivation et Opportunité :**

Au travers du document, le site de la base nautique de Saint-Victor-sur-Loire fera l'objet d'une inscription au schéma départemental des sites touristiques majeurs arrêté par le Préfet de la Loire permettant la reconnaissance du label « sécuri-site ». Ce label est attribué par le Préfet de la Loire après avis du Conseil départemental « tourisme et sécurité ».

Les mesures de sécurité décidées par les parties tiennent compte du diagnostic partagé et contribuent à y apporter les réponses opérationnelles, méthodologiques et techniques.

Ces mesures portent sur la chaîne de responsabilité des intervenants, les procédures de coopération entre les services et la mise en oeuvre des moyens de prévention, de sûreté et d'intervention.

□ **Contenu :**

Par cette convention, les signataires s'engagent à concourir, pour une durée de 3 ans, à la sécurité des visiteurs accueillis sur le site, par des mesures de prévention et de protection du site et par la prise en charge des victimes en cas d'accidents ou d'incidents.

A ce titre, la Ville de Saint-Etienne va entreprendre des travaux de sécurisation des parkings (pose de barrières supplémentaires notamment) et installer une caméra dite "nomade" au niveau de la capitainerie.

La convention a également pour objet de favoriser la coopération inter-services et la mise en place par chacune des parties signataires, selon leurs attributions, des moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires.

Un diagnostic du site réalisé conjointement par les parties signataires porte sur l'état de la vulnérabilité du site aux risques et menaces de toute nature ; il fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC : 31.000 €

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 1.600 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	Travaux de sécurisation des parkings : 18.000 € Installation caméra nomade :					

	13.000 € Carte SIM : 1.600 €					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et l'Etat,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que les actes de gestion afférents à cette convention.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Opération 2001 P 7401 chapitre 21 articles 2188 et 2183
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Claude LIOGIER